

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois d'octobre, à dix-huit heures, dans les locaux du SICTOM de la Région Montluçonnaise à Domérat, a eu lieu l'Assemblée Générale, sous la présidence de Mr MOMCILOVIC Jean-Pierre.

La date de convocation était le 26 septembre 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes BERTALEB Anna et GILANT Martine

MM ROSSI Jacques, CASSONET David, TARRET Gilles, LEONARD Jacques-Olivier, et MARQUIS Michel de la *Communauté de Communes Berry Grand Sud* ;

Mme AGUILLAUME Valérie

MM COFFIN Denis, BLINET Roger, DUMONTET Bertrand, GHESQUIERE Alexis, MANTZ Didier, DUMONT Serge, THOMAS Lionel, PASCUAL Daniel, et TRAYSSAC Alain de la **Communauté de Communes du pays d'HURIEL** ;

Mme JEAN Caroline

MM MORA Jean, JOB Adrien et DELHOUME Jean-Philippe, de la **Communauté de Communes Val de Cher**.

Mmes DEMARTY Séverine et CHAUSSENOT Paula

M. DELANOY Pierre-Marie de la **Communauté de Communes Pays de Tronçais**

Mmes LESPIAUCQ Mauricette, BESSEGE Christine DOUAR Leila, et HALM Christiane

MM. PENTHIER Thierry, GLOMOT Philippe, HURTAUD Jean-Pierre, LACAUX Fabrice, BERNARD Jean-Luc, DE SOUSA Nelson, VERGE Alain, DELUDET Pierre, et AZEVEDO Fernando de **Montluçon Communauté**.

Mmes BOULON Elise et BOUXIN Emilie

MM. HOEZ David, BOULICAUD Alain, DERECH Ghislain, CHANIER Alain, LABREURE Bruno, FABRE Guy, FERRIERE Gérard, POGET Patrice, MALLET Gilles, BEAULATON Daniel, THEVENIAUD Patrick, GOUBERT Bruno, CRESPIY René, CHEVALIER Roger, FERRIERE Gérard, de **Commentry Montmarault et NERIS Communauté**.

M. Rémi BOROWIAK, Directeur du SICTOM

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mmes ou MM BILLAUT Charlotte, ESMOINGT Guy, CARREZ Thierry, MORIER Jean-Marie, BERCON Guy de la **Communauté Berry Grand Sud**

Mmes et MM BEUFILS Wilfrid, HENNEQUIN Marie, COULANJON Jérôme, RAFFINAT Pascal, GOMES Isabelle, BOUTET Samantha, EPALLE Jean-Claude, DUNEAUD Jean-Luc, CROISSY Alain, DESMAISON Pascal, BELLEC Michel de la **Communauté de Communes du Pays d'Huriel**

Mmes et MM BOUDRON Gaëlle, BRUNOL Edith, PETIT Angélique, GARSON Bernard, LAPP Gilbert, KEMIH Mohammed, GAYON Marie-Noëlle, DIEUMEGARD Philippe, GAUDIN Yves, LACHASSAGNE Geneviève, PREVOST Sébastien, NOYE Marie, DUCHALET Jérôme, SIODLAK Daniel de la **Communauté de Communes Val de Cher**

Mmes et MM PHILIPPON Didier, FONTENIL Norbert, PLESSE Elisabeth, CASAUX Arthur, GAUDEL François de la **Communauté de Communes Pays de Tronçais**

Mmes et MM TAILHARDAT Valérie, LAROCHE Pierre, LESAGE Viviane BERTON Alric, RAYNAUD Laetitia, PASQUIER Annie, GERINIER Joëlle, MOUTOT Michel, JARRAUD Magalie, THAVENOT Fabien, PERNELLE Jérôme, LABOUESSE Albert-Paul, IMBERT Didier, LARDY Isabelle, ROY Christine, DALBY Christian, NOEL Suzanne, MOTHET Pierre, CHANUDET Jacques, LEFEBRE Joel, BROCHET François, NOUHANT Francis, GUERIN Francis, POZZOLI Bernard, TORNERO Maria, DUFLOUX Patrick, BERGERON Karine, BENOIT-GOLA Anne-Cécile, MOLAIRE, LEFEBVRE Romain, PIRES Isabelle, SANVOISIN Christian, BESSON Valérie, DELAUME Colette, AYDIN Sévil, BOURIQUAT Bruno, NOUAILLES Didier, LIMOGES Pierre, LHOSPITALIER Géraldine, DUBOISSET Gilles, NOVAIS Fernando, JOUANNIN Nadège, BONNFOY Magalie, COITE Yannick, TRIKI Samir, CONTAMINE Bernard, LAMOINE Jean-Paul, AZEVEDO Fernando, FREVILLE Yves, DE CASTRO ALVES Manuella, WERTH Juliette, GOUZIEN Sylvie, SARTIRANO Sylvie, MAURY Jean-Pierre, MONTASTIER Marysse, COUTIER Jerome de **Montluçon Communauté**

Mmes et MM SPACCAFERRI Fernand, JARDONNET Stéphane, SOUPIZET Jean-Pierre, KUPERMAN Michel, PORTET Patrick, BOURDIER Sylvain, BOULET Annick, ROULLIER Claude, ALVARO Arthur, LEFEBVRE Jocelyne, JARDOUX Gérard, BELLINI Sylvain, SOUDER Philippe, MARESQ Fabrice, CLEMENT Patrick, DOUCET Christina, CARRE Marie, RICHARDOT Michel, SCHINDLER Johann, TRUCHE Bernard, POMMEROL Sébastien, PATUREAU Alain, LECRAS Thomas, FROELHY Joëlle, MONCELON Jean-Pierre, GILBERT Olivier, RIMBAULT Cyrille et CHAMPOMIER Catherine de **Commentry Montmarault, Neris Communauté**.

M. MOMCILOVIC annonce qu'il a deux mauvaises nouvelles à communiquer.

La première concerne le carburant. En effet, à la fin de la semaine, nous n'en aurons plus. La question se pose de fermer les déchetteries pour économiser le carburant pour les collectes.

Intervention d'un élu : pourquoi ne pas changer de fournisseur ?

M. BOROWIAK répond que les autres fournisseurs ne prennent pas de nouveaux clients, ils réservent ce qu'ils ont à leur client attitré. Et d'autre part, ils n'ont pas forcément plus de carburant que nos fournisseurs.

La deuxième mauvaise nouvelle est l'augmentation de plus de 50% du coût d'enfouissement des déchets, ce qui entraînera un dépassement d'environ 1.5 million de dépenses sur le budget 2022.

Cependant, il y a une très bonne nouvelle qui se caractérise par la hausse des prix de la vente des cartons. Nous devrions donc recevoir en provenance d'Allier Tri une ristourne environ 400 000 Euros à la fin de l'année.

Pour éviter une inflation à deux chiffres à tous nos coûts, nous aurons besoin du concours de tous. Malheureusement, il y a des habitudes qui se transforment en attitudes condamnables dans la situation actuelle. Deux nous affectent fortement. En premier lieu de part certains citoyens qui se moquent du tri et en deuxième lieu des agents du SICTOM, heureusement peu nombreux, qui s'absentent très souvent.

C'est par ces absents chroniques que le Président commence. Le taux d'absentéisme, est passé de 23% en 2014 à 11% en 2015. Un certain nombre de mesures avaient été prises, allant de la prime de présence à la contre-visite médicale. En 2015, la preuve était faite que la moitié des arrêts n'étaient pas justifiés.

Une étude un peu plus poussée à montrer que 90% des absences or longue maladie et accident étaient dues à moins de 10 % des agents.

Entre 2015 et 2019, le taux est resté stable. En 2020 et 2021, le taux a un peu augmenté du au COVID mais en 2022, il est nettement supérieur aux deux années antérieures. Nous allons définir les mesures à prendre avec les représentants du personnel et celles-ci seront ensuite mis au vote.

Concernant le tri que font les citoyens.

Nous avons prévu d'enfouir pour 2022 environ 27000 tonnes d'ordures ménagères et d'encombrants à environ 110 € la tonne, TGAP comprise pour un coût d'environ 3 millions d'euros. En 2022, le prix à la tonne sera de 170€ soit une augmentation supérieure à 50 %. A tonnage égal, le coût serait de 4.5 millions d'euros, soit 15 points de TEOM. Pour ne pas avoir cette augmentation de dépenses, il nous faudrait ne pas dépasser 18 000 tonnes de déchets, soit une baisse de 30%.

Pour que cela soit possible, nous avons examiné les poubelles, c'est » la caractérisation « de façon aléatoire que ce soit en milieu urbain ou rural. On a pu noter que 75% à 90% de la collecte sélective était bien faite. Si on extrapole aux 7000 tonnes collectées annuellement, il reste donc entre 700 et 1300 tonnes de produits mal triés. Ce qui correspond à 100 000 euros qui pourraient être économisés.

En ce qui concerne les ordures ménagères, on y trouve entre 2% et 7% de verre, entre 14 et 30% de produits compostables et entre 13 et 35% d'emballage et papiers divers qui devraient se trouver dans les bacs jaunes. On y trouve également entre 1 à 5% de produits alimentaires non déballés. Ce qui représente environ entre 270 et 1300 tonnes de gaspillage.

Nous avons donc une marge de progression assez importante. Les véritables ordures ménagères destinées à être enfouies représentent en fait que 11 à 40% du poids total. Donc, on peut faire le constat qu'entre 60 à 70% des poubelles n'auraient pas dues s'y trouver. Si les caractérisations effectuées sont à l'image de la collecte entière sur le territoire, cela voudrait dire que nous enfouissons chaque année entre 8000 et 20 000 tonnes qui ne devraient pas l'être.

Il faut donc réduire nos déchets d'environ 9000 tonnes.

Certaines pistes d'amélioration nous incombent, d'autres incombent aux concitoyens.

L'un de nos points noirs, est la partie fermentescible que l'on retrouve dans les poubelles du centre-ville. Nous travaillons depuis plusieurs mois à un système de collecte en direction des restaurateurs. Celle-ci constitue 1 millier de tonnes.

Nous allons renforcer la communication sur la façon de faire le tri.

A la charge des concitoyens, de mieux trier le verre, les épluchures, le marc de café ou encore les emballages et papiers.

Tous ces chiffres nous incitent à accélérer le processus de tarification incitative avec pour base de travail, les données suivantes : la collecte des ordures ménagères sera plus chère que la collecte sélective et un bac jaune mal trié coutera aussi cher que les ordures ménagères.

Pour cela, des caractérisations en porte à porte seront réalisées de façon aléatoire mais deviendront très fréquentes.

Comme vous pouvez le voir, les chiffres sont catastrophiques.

1/Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 06 juillet 2022

Le président demande si les membres souhaitent approuver le dernier compte rendu.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de l'Assemblée générale du 06 juillet 2022.

2/ Décisions modificatives n° 02/2022

La parole est donnée à M. DE SOUSA qui indique que les décisions modificatives sont toutes rassemblées dans le tableau joint.

Celles-ci concernent par exemple, l'augmentation du prix du carburant, les frais divers, les frais d'entretien du matériel roulant, le salon des maires qui n'était pas prévu, le versement d'un capital décès etc.

Toutes ces dépenses sont compensées par le remboursement sur charges et rémunération par l'assurance.

Le résultat est donc à l'équilibre.

M. BOROWIAK précise que les mandats annulés sont en fait les avances de la COVED qui nous sont remboursées.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la décision modificative n° 02/2022.

M. DE SOUSA indique qu'il y a également une délibération qui concerne un virement de crédit dû à la fermeture de magasins. Celui-ci est intégré dans les dépenses imprévues.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la délibération concernant cette dépense imprévue.

3/ Augmentation du cout de traitement au 01 octobre 2022 et au 01 janvier 2023.

Le Président mentionne que le marché de traitement des déchets non recyclables est arrivé à échéance le 30 septembre 2022.

Pour finaliser l'année en cours, nous avons demandé à PAPREC de convenir d'un avenant avant de repartir sur un prochain contrat au 01 janvier 2023.

Le cout actuel est de 109 € H.T la tonne, TGAP comprise. Compte tenu de l'inflation que la COVED subit également, le prix de la tonne va être de 130 € jusqu'à la fin de l'année, ce qui entraine un surcout de 132 000 €.

Et en 2023, comme dit précédemment, le cout sera entre 150 € et 180 €/ la tonne. Ce qui nous impose un débours de minimum 1 million d'euros, à tonnage égal.

Il faudra donc diminuer drastiquement le poids des déchets enfouis.

Un élu demande si la COVED explique l'augmentation du cout serait due à l'augmentation de l'énergie ?

M. MOMCILOVIC répond que cela est dû à l'augmentation de la TGAP, des frais de personnel.

M. BOROWIAK précise que dans leurs formules de révision, ils ne différencient plus le cout de traitement que l'on soit dans les alpes ou dans l'allier. Pour exemple, à Saint Etienne, ils sont déjà à 170 € la tonne.

M. DE SOUSA intervient en notifiant que les entreprises qui augmentent leur prix de façon importante vont maintenant devoir le justifier. Mme La première ministre expliquant que le gouvernement sera avec nous en cas de désaccord. Il faut donc attendre de voir ce que fera le gouvernement dans ces cas-là.

4/ Modification du cout d'admission déchetterie des communes hors SICTOM :

Le cout de traitement facturé aux communes sera augmenté proportionnellement à l'augmentation qui nous sera appliquée par PAPREC. Cela concerne le SICTOM de Cerilly. Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité l'augmentation proportionnelle du cout de traitement aux communes hors SICTOM.

5/ Modification du tarif de la redevance spéciale :

M. BOROWIAK indique que le cout est actuellement de 31 € le m3. Celui-ci serait entre 36 € et 39 € le m3 au 01 janvier 2023 selon l'augmentation que nous aurons de PAPREC.

Cette augmentation s'accompagnera d'un courrier expliquant les raisons de celle-ci ainsi que des suivis sont exécutés depuis le 01 octobre et qu'à partir du 01 janvier, toute poubelle non conforme sera refusée.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la modification du tarif de la redevance spéciale.

6/ Modification du tarif d'accès aux déchetteries pour les professionnels :

Le Président annonce que le cout de traitement facturé aux entreprises accédant aux déchetteries du SICTOM sera augmenté proportionnellement à l'augmentation qui nous sera appliquée par PAPREC.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la modification du tarif d'accès aux déchetteries des professionnels.

7/Facturation directe du compost pour les professionnels :

M. BOROWIAK explique que la facturation assurée par la société AXCEREAL se fera dorénavant par le SICTOM. Cela concernera les petits volumes, maximum 25 tonnes.

Le prix est fixé à 22 € H.T / la tonne, ce qui correspond au prix du marché hors transport. Ce sera donc aux maraichers et agriculteurs d'assurer le transport.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la facturation du compost jusqu'à 25 tonnes par le SICTOM.

8/ Admission en non-valeur :

Le Président explique que vous pouvez la consulter dans les documents.

Elle correspond à la redevance spéciale des entreprises qui déposent le bilan.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur.

9/ Monétisation des jours placés en CET :

Mme LESPIAUCQ informe qu'une délibération sur le principe de la monétisation avait été actée.

Il nous faut aujourd'hui délibérer du mode d'attribution de ces jours de CET. En partenariat avec les partenaires sociaux, il a été convenu que chaque agent qui possède à minima 15 jours de CET pourra avant le 31 décembre de chaque année demander la monétisation de 5 jours maximum pour l'année suivante.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la délibération concernant la monétisation des jours de CET.

10/ Exonération de la TEOM pour 2023 :

Le Président énonce que cela concerne les entreprises qui font appel à nous et celles avec qui nous ne pouvons pas travailler, comme par exemple Leclerc. Le Président demande de valider la liste de celles-ci.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité l'exonération de la TEOM pour 2023 de certaines entreprises.

11/ Approbation des fréquences de collecte 2023 :

M. BOROWIAK mentionne que Le tableau joint aux documents a été réactualisé en 2022 et qui permet de calculer votre participation.

Il indique qu'un certain nombre de communes souhaiteraient que la collecte sélective soit faite une fois par semaine et la collecte des ordures ménagères une fois tous les 15 jours. C'est en projet pour les années à venir.

Une élue demande pourquoi une commune rurale est encore collectée 1 fois par semaine et pas 1 fois tous les 15 jours ?

M. BOROWIAK répond que cela dépend du nombre d'habitants. A l'heure actuelle, 22 communes sur 85 sont collectées 1 fois par semaine. Une partie de ces communes ne nous permet pas de diminuer les fréquences. Le sujet a été abordé pour trouver le moyen de diminuer la fréquence. Car techniquement, passer tous les 15 jours avec deux camions ou venir toutes les semaines avec un camion, revient au même économiquement. Et le tonnage est beaucoup

plus élevé et donc plus long en traitement en passage toutes les deux semaines.

Si la commune est à la redevance spéciale, on peut adapter le service. Vous parlez d'odeurs, notamment dans le cas d'un camping, ce qui indique qu'il y a des parties fermentescibles. Nous sommes plus dans l'optique de mettre en place des composteurs qui permettront de diminuer les déchets compostables des poubelles.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité la fréquence des collectes 2023.

12/ fixation du nombre de représentants au comité social territorial avec décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité :

M. BOROWIAK informe qu'il y a lieu de choisir le nombre de délégués représentants les élus et le SICTOM concernant les élections professionnelles qui ont lieu le 08 décembre prochain. Le choix s'est porté sur 3 titulaires de chaque côté.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le nombre des représentants au comité social.

M. BOROWIAK demande l'autorisation pour le président d'ester en justice en cas de problèmes judiciaires concernant ces Elections.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité l'autorisation du président pour ester en justice.

13/ Dossier d'agent :

Mme LESPIAUCQ signale que le poste de M. RANDISI, qui a intégré le SICTOM en mars 2022, n'a plus d'intérêt et une prochaine réorganisation peut nous permettre de pallier ce poste.

M. RANDISI stoppera donc sa période de stage et quittera la collectivité le 26 octobre à l'issue de ses congés.

Un élu demande pourquoi le poste a été créé ?

Mme LESPIAUCQ répond qu'à l'époque nous avons pensé qu'il était nécessaire. En effet, l'agent avait en fait un poste beaucoup plus lourd et ne pouvait pas satisfaire à toutes ces fonctions. Cet agent étant parti, nous avons donc scindé en deux le poste : une partie à mi-temps qui reste d'actualité et une autre à temps complet. Nous préférons restructurer avec les agents présents.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à la majorité, avec une abstention la suppression du poste.

14/ Questions diverses :

- Le Président indique que le lancement de l'étude de la collecte des fermentescibles par un cabinet est en cours. L'étude se fera sur 3 mois avec un état des lieux, la proposition de 6 scénarios, le SICTOM en choisira 2 puis s'arrêtera sur une ou un mix des deux.

Nous aurons également des conseils concernant le compostage.

Une mise en place d'un comité de pilotage sera effective avec MM BOULICAUD, FABRE, BUREAU, MOMCILOVIC, et BOROWIAK Mme LAUTERBACH, le bureau d'étude ainsi qu'un représentant de la chambre de commerce et de la ville de Montluçon.

Le but est bien sûr d'ôter des déchets fermentescibles des poubelles.

- La modification de CITEO pour la récupération des plastiques.

Il y aura une modification de notre ligne de travail à Allier Tri, en différenciant les bouteilles d'eau, ceux en couleur et les briques de lait ainsi que le reste des plastiques en vrac. Cela devra nous permettre de vendre au mieux les plastiques.

- La commission investissement travaille sur l'avancée des travaux et sur la plateforme de compostage. Il y a un peu de retard dans ceux-ci.

Concernant la commission communication il y aura un autre Info tri d'ici la fin de l'année. Nous sommes présents comme chaque année à la foire exposition.

M. PENTHIER intervient en indiquant qu'un rapport d'activité a été remis à chaque collectivité.

M. BOROWIAK précise qu'il y a quelques erreurs sur le trombinoscope mais que celui-ci sera rectifié.

- Un élu demande où faut-il mettre les capsules de café ?

M. BOROWIAK répond que les « Nespresso » vont dans le bac jaune, les autres, celles qui n'ont pas d'opercule en métal vont au composteur.

- Un élu demande si l'on peut mettre de la vaisselle en verre dans les containers à verre.

M. BOROWIAK répond par la négative.

- Un élu demande où mettre la litière pour chat ?

M. BOROWIAK répond que cela dépend de la litière, il y a celle qui est compostable et celle qui va dans les ordures ménagères, mais pas dans les bacs jaunes.

- Un élu demande où en est le système CLINK ?

M. BOROWIAK témoigne que nous avons eu plus de 200 tonnes de verre mais que nous espérons 600 tonnes. Nous avons constaté que les offres ne correspondent pas à ce que les gens attendent. Sur notre secteur, nous

n'avons plus de commercial. Or dans l'offre de départ, il était mentionné qu'un commercial s'occupait du démarchage. Un courrier est prévu pour demander des explications.

- M. BOROWIAK souhaite spécifier que M. CEDRO Damien est parti et a été remplacé par M. BUREAU David. Vous pouvez vous diriger vers lui pour toutes questions techniques.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 19h13.